

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA MOSELLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 13 octobre 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	VEIRA Christophe
GUINDT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
REUTER Olivier		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 766 EDF : renouvellement du contrat fourniture électricité du Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire indique que nous avons conservé des anciens contrats au tarif réglementé (TRV) qui sont renouvelables tacitement d'année en année, à l'exception du Groupe scolaire et périscolaire bâtiment datant de 2015.

Pour ce bâtiment de 2015, un contrat a été souscrit en janvier 2020 pour une durée de 36 mois à effet du 1^{er} septembre 2020.

Nous avons été informés par Email du 12/07/23 de l'échéance du 31/08/23 pour le contrat du Groupe scolaire et périscolaire (comprenant aujourd'hui également la mairie). Nous avons programmé un rendez-vous téléphonique afin de décider rapidement d'un contrat compte tenu de la volatilité des cours et la tension à la hausse sur les marchés. (index 360 au 14/12/2022 pour 130 au 05/06/2023 et 180 au 12/07/2023).

Monsieur le Maire indique qu'il a souscrit un contrat de 28 mois à compter du 01/09/2023 avec un budget annuel prévisionnel de 6 702,28 € TTC sur base de l'estimation de notre consommation annuelle. (Le coût prévisionnel pour une autre possibilité de contrat sur 16 mois était de 6 917,36 € TTC) ; le contrat de 28 mois permet de sécuriser plus longtemps le tarif sur une période plus longue. Le montant sur les 12 derniers mois étant de 4 958,87 € TTC, stable par rapport à 2022 (augmentation jugulée par l'extinction de la VMC double flux lors des vacances scolaires).

Monsieur le Maire présente l'analyse de l'ensemble des coûts d'électricité sur la période des 12 derniers mois facturés, pour la commune : le montant est de 18 738,58 € TTC pour 2023 et 20 745,02 € pour 2022. Cette économie malgré la hausse des tarifs est due à l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 5h. Concernant le foyer l'augmentation des tarifs et l'utilisation plus importante que sur la période précédente, on constate un cout supplémentaire de 785 € (nous sommes passés de 1 493 € à 2 278 €).

Le Conseil Municipal remercie M. le Maire pour cette analyse et à l'unanimité a **PRIS ACTE** et **APPROUVE** le contrat signé pour le Groupe scolaire, Périscolaire et Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17/10/2023
Le Maire,